



Le Compte Financier Unique est un document visant à unifier au sein d'un document unique, les données auparavant contenues dans les comptes de gestion et administratif.

Il est élaboré conjointement par le comptable public et l'ordonnateur.

Il retrace l'ensemble des mouvements comptables et budgétaires de l'année écoulée.

Contrairement au budget qui retrace les autorisations de dépenses et de recettes de l'année N, le CFU fait, quant à lui, ressortir les dépenses et recettes réellement effectuées.

Il est donc produit à l'issue de la clôture de l'exercice budgétaire et vise à dégager les résultats de l'exercice qui seront réintroduits dans le budget prévisionnel de l'année suivante.

Lors de l'approbation du CFU, le Président du Syndicat mixte doit sortir et ne prend pas part au vote.

Le CFU 2024 témoigne d'une exécution financière saine au service du territoire.

Ainsi, les dépenses réalisées en fonctionnement comme en investissement sont inférieures aux recettes perçues.

**- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SMPNR Scarpe-Escaut	3 368 580,08	3 499 503,41	48 201,05	171 184,69
<b>Total</b>	<b>3 368 580,08</b>	<b>3 499 503,41</b>	<b>48 201,05</b>	<b>171 184,69</b>

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 3 378 718.50€.

Les charges à caractère général ont représenté 909 757.04 €, les dépenses de personnel 2 237 178.82 € et les autres charges de fonctionnement 65 023.56 €. Les autres dépenses sont des dépenses mixtes et d'ordre. Les actions du personnel constituent le premier moyen d'intervention du Syndicat ce qui se traduit dans la nature des dépenses.

Les recettes se sont élevées à 3 512 642.41 €. Elles étaient principalement composées des participations statutaires des membres et des subventions mobilisées par l'équipe pour la mise en oeuvre des actions du Parc. Les autres recettes étaient liées à des remboursement de charges, location d'un bien, vente de bois.

En investissement, les dépenses s'élevaient à 57 111.12 €. Elles portaient sur des acquisitions de biens (informatiques et de transport) et de logiciels. Les recettes étaient composées de la vente d'un bien, de la perception du FCTVA et de recettes d'ordre.

**- Représentation graphique du budget principal -**

Envoyé en préfecture le 03/04/2025  
 Reçu en préfecture le 03/04/2025  
 Publié le  
 ID : 059-255900748-20250327-2025\_15-BF



SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses**

Charges à caractère général : 900,45 k€
Charges de personnel : 2 237,18 k€
Autre : 230,95 k€

**Recettes**

Dotations et participations : 3 377,81 k€
Autre : 121,70 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

**Dépenses**

Autre : 48,20 k€

**Recettes**

Autre : 171,18 k€

Tant en fonctionnement qu'en investissement, les recettes 2024 étaient supérieures aux dépenses. Un excédent budgétaire va donc pouvoir être dégagé pour construire le budget 2025. Cet excédent s'élève à 130 923.33 € en fonctionnement. Concernant la structure des dépenses, les dépenses à caractère général et les autres charges de gestion courante sont en diminution par rapport à 2023. Les dépenses de personnel sont en augmentation notamment en raison de recrutements destinés à mener à bien des projets circonscrits dans le temps. Pour la section d'investissement, l'exédent de clôture de 122 983.64 € est à mettre en relation avec les restes à réaliser - RAR - établis. Il s'agit de dépenses engagées (pour les travaux de la maison du parc) mais non réalisées en 2024. Elles seront reportées sur l'exercice 2025 mais elles restent rattachées à 2024. Tenant compte des RAR, le résultat de clôture s'élève à -266 115.72 €.